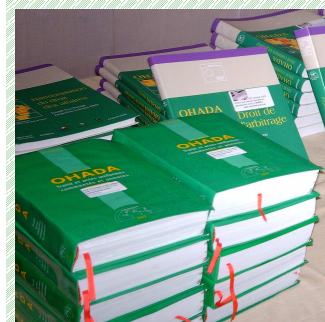

THEME

**« Le Contentieux OHADA devant la Cour
Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) »**



Date : 8, 9, 10 juin 2009

Lieu : Ouagadougou (Burkina Faso)

Salle VIP RAN Hôtel SOMKETA

**Sous le parrainage du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Monsieur Koté ZAKALIA**

Présentation de l'Atelier

La création de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage est un acte très significatif dans la mise en place progressive d'un espace juridique commun en Afrique pour les Affaires. Selon les initiateurs de l'OHADA, cette Cour Communautaire dotée des attributions à la fois judiciaires et arbitrales, devrait constituer le pilier principal du dispositif institutionnel, à travers l'uniformisation de la jurisprudence et le contrôle de la bonne interprétation des Actes Uniformes.

Une décennie après l'adoption des premiers Actes Uniformes, il y a lieu de constater que de manière constante et sans une divergence d'approche sur l'ensemble des questions juridiques posées, la CCJA est parvenue à constituer « un fond de jurisprudence communautaire » en matière d'interprétation du Traité, de ses Règlements d'application et des huit Actes uniformes déjà adoptés.

Cependant la Cour de Justice OHADA basée à Abidjan reste mal connue et très peu sollicitée au niveau de certains Etats. A titre d'exemples, en dix années d'audiences, la CCJA a reçu seulement 13 pourvois émanant du Burkina Faso alors que le Cameroun a saisi 89 fois la Cour, le Mali 33 dossiers et la Côte d'Ivoire 366 saisines (pour ne citer que ces cas).

Assurément, la CCJA a besoin d'être connue de son public cible c'est-à-dire du magistrat, de l'avocat, de l'huissier de justice, de l'opérateur économique et du justiciable tout court car c'est elle qui garantit in fine la Sécurité Judiciaire « promise » par l'OHADA.

Cet Atelier animé par un Expert chevronné qui réunit la symbiose idéale de la théorie et de la pratique du Droit des Affaires, vise à remobiliser les acteurs économiques, les professionnels et praticiens burkinabè. Après avoir rappelé le rôle et les attributions de la Haute Juridiction OHADA et précisé la procédure de saisine, l'accent sera mis sur les grandes tendances jurisprudentielles dégagées par la CCJA depuis sa première audience le 7 juillet 1997 jusqu'en Décembre 2008.

Animateur :

✓ Félix ONANA ETOUNDI

Docteur d'Etat en Droit des Affaires

Juriste Expert à la CCJA de l'OHADA

Expert Juridique International spécialisé en Droit Economique et en Droit des Affaires de l'OHADA

Chargé de Cours de Droit des Affaires dans les Universités et Grandes Ecoles d'Abidjan et de Yaoundé

Juriste d'Affaires en Charge des Contrats de Partenariat Public-Privé au Projet de Construction d'un

Port en Eau Profonde de Kribi (Cameroun)

En Partenariat avec :

DEMBS ASSOCIATES SARL
*Fiscalité - Droit des Affaires - Gestion
des Ressources Humaines*

Objectifs de l'Atelier

L'Atelier de formation vise à permettre aux différents acteurs du droit OHADA et les praticiens en particulier de :

- Redécouvrir la CCJA dans sa double fonction juridictionnelle et arbitrale
- Se familiariser avec les règles et pratiques procédurales devant la Haute Juridiction OHADA
- S'imprégner des tendances jurisprudentielles de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage en matière d'interprétation et d'application des Actes uniformes après plus d'une décennie de fonctionnement

I. Savoir

- Le cadre juridique de fonctionnement de la CCJA ;
- Le rôle du Juriste Assistant officiant en qualité de juge référendaire
- La formation collégiale
- Compétence judiciaire en matière d'interprétation des Actes Uniforme
- L'Instance arbitrale devant la CCJA
- La CCJA et les enjeux linguistiques
- L'accès à la jurisprudence OHADA

II. Savoir faire

- A partir de cas pratiques appropriés, maîtriser les règles de compétence, les techniques de saisine et la procédure tant judiciaire qu'arbitrale

Public Concerné

Magistrats,
Avocats,
Huissiers,
Juristes d'entreprises
Opérateurs économiques
Arbitres du CAMC-O
Enseignants
Etudiants
Etc.

Droits d'Inscription

150 000 Fcfa

(Cent cinquante mille francs Cfa)

En marge du séminaire, Dr Félix E. ONANA procédera à la dédicace de son ouvrage

" Jurisprudence OHADA: Décisions et Avis Commentés et Annotés de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (1997-2008)" – 2nd Ed. 2009

Les frais de participation couvrent :

- La participation aux 3 jours de formation
- Les Déjeuners et les Pauses-café
- Un dossier pédagogique ou cahier du participant
- L'attestation de Formation

Nombre de places limité en raison de la capacité de la salle.

Renseignements et Inscriptions

Par mail : cerclohadaburkina@yahoo.fr

Par Téléphone: +226 76 61 30 00 (Burkina Faso) ou +226 50 36 07 27 (Mme DIAO)